

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 01/01/2026

Tarifs exprimés TTC : Taux de la T.V.A appliquée (20.00%)

GESTION LOCATIVE

LOTS ISOLES

Mandat gestion simple	Mandat gestion complète	Mandat gestion privilège*
7% du loyer mensuel chargé, net encaissé	8,5% du loyer mensuel chargé, net encaissé	8% du loyer mensuel chargé, net encaissé
* privilège = gestion complète à taux réduit (réservé aux copropriétaires où nous sommes syndic)		

	Mandat de gestion simple	Mandat de gestion complète et privilège
Recherche et mise en place de nouveaux locataires (+honoraires de location)	X	X
L'encaissement des loyers et charges pour le compte du propriétaire	X	X
Etablir et envoyer un compte rendu de gestion (mensuel ou trimestriel)	X	X
Païement des charges auprès du syndic		X
Régularisation des charges locatives, à chaque fin d'exercice syndic		X
Réclamation des taxes d'ordures ménagères	X	X
Révision du loyer annuel	X	X
Renouvellement de bail	X	X
Suivi de l'encaissement en cas de retard dans les paiements et si nécessaire de la transmission du dossier à l'huissier puis à l'avocat avec votre accord		X
Consultation d'entreprises avec transmission de devis pour approbation de votre part (montant dépassant 300€)	X	X
Transmissions des pièces et documents pour l'aide à la déclaration de revenus		X

MONOPROPRIÉTÉ

Nous consulter : Tarif sur mesure en fonction des caractéristiques de l'immeuble

Assurance Garantie Loyers Impayés	2,70 % *
--	-----------------

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 01/01/2026

Tarifs exprimés TTC : Taux de la TVA appliquée (20.00%)

GESTION LOCATIVE - suite

HONORAIRES DIVERS - Non inclus dans le mandat

Transmission du dossier en fin de gestion (lot isolé)	150,00 €
Transmission du dossier en fin de gestion (monopropriété)	A partir de 360 €
Représenter le mandant en Assemblée Générale	90,00 € / heure
Représenter le mandant lors de la livraison de son logement neuf	140,00 €
Honoraires de conseil et prestation particulière (selon la difficulté du dossier)	90,00 € / heure
Gestion et demande de subvention type ANAH, par lot	160,00 €
Ouverture et gestion d'un dossier locataire en contentieux, hors GLI	A partir de 150 €
Honoraires sur travaux suivis par architecte	2,4 % du montant des travaux H.T
Honoraires sur travaux non suivis par architecte	Entre 4,8 % et 9,6 % du montant des travaux H.T
Honoraires de gestion des sinistres d'assurance *avec un minimum de 150€ / sinistre	12 % sur le montant HT des dommages déclarés *
Le suivi des travaux spécifiques donneront lieu aux honoraires à la vacation	90,00 € / heure

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Le montant des frais, rémunérations et honoraires pour la gestion et l'administration d'un immeuble au nom et pour le compte du syndicat de copropriétaires, est déterminé sur proposition ou projet de mandat de syndic présenté en Assemblée Générale.

Les contrats de mandat de syndic sont conformes à l'avis du Conseil National de la Consommation du 27 septembre

HONORAIRES DE L'AGENCE à partir du 01/01/2026

Tarifs exprimés TTC : Taux de la T.V.A appliquée (20.00%)

LOCATION

	À la charge du bailleur (1)	À la charge du preneur (2)
Location à usage d'habitation, vide ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989	Organisation des visites : 3% du loyer annuel hors charges Constitution des dossiers : 1 % du loyer annuel hors charges Rédaction du bail : 3% du loyer annuel hors charges	Plafond applicable de la loi ALUR : Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 10,09€/m ² zone tendue 8,07€ /m ² zone non tendue
Frais d'état des lieux pour les locaux à usage d'habitation, vide ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989	Ce tarif est plafonné par la loi Alur : maximum 3,03€ par m²	Ce tarif est plafonné par la loi Alur : maximum 3,03€ par m² et doit être inférieur ou égal au montant payé par le bailleur
Location de locaux annexes (type garage, parkings, jardins)		2 mois de loyers hors charges
Location Professionnelle Honoraires calculés sur le loyer annuel		16,67%
Location locaux commerciaux et industriels monovalents et polyvalents, sous locations ou mise en gérance de fonds de commerce ou d'industries, baux civils Honoraires calculés sur le loyer triennal hors charges (exprimé en % maximum)		12%
Rédaction d'actes : avenant de bail d'habitation	A partir de 300€ + 50€/ garant	A partir de 300€ + 50€/ garant
Rédaction d'actes : bail ou avenant professionnel ou commercial (selon la complexité du bail)	A partir de 600€	A partir de 600€

(1) Les honoraires de l'entremise et/ou de la négociation d'une mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur

(2) Les honoraires imputés au preneur pour ces prestations ne peuvent excéder ceux imputés au bailleur

